

**Plan directeur communal**  
**Plan A : secteur plaine**  
Plan B : secteur montagne

**Dossier final d'approbation**

1<sup>re</sup> mise en consultation publique par publication dans la Feuille officielle n° 16 du 22 avril 2016  
2<sup>e</sup> mise en consultation publique par publication dans la Feuille officielle n° 48 du 2 décembre 2016

3<sup>e</sup> mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
Adopté par le Conseil communal de Grandvillard, le \_\_\_\_\_

La Secrétaire \_\_\_\_\_

Le Syndic \_\_\_\_\_

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le \_\_\_\_\_

Le Conseiller d'Etat, Directeur \_\_\_\_\_

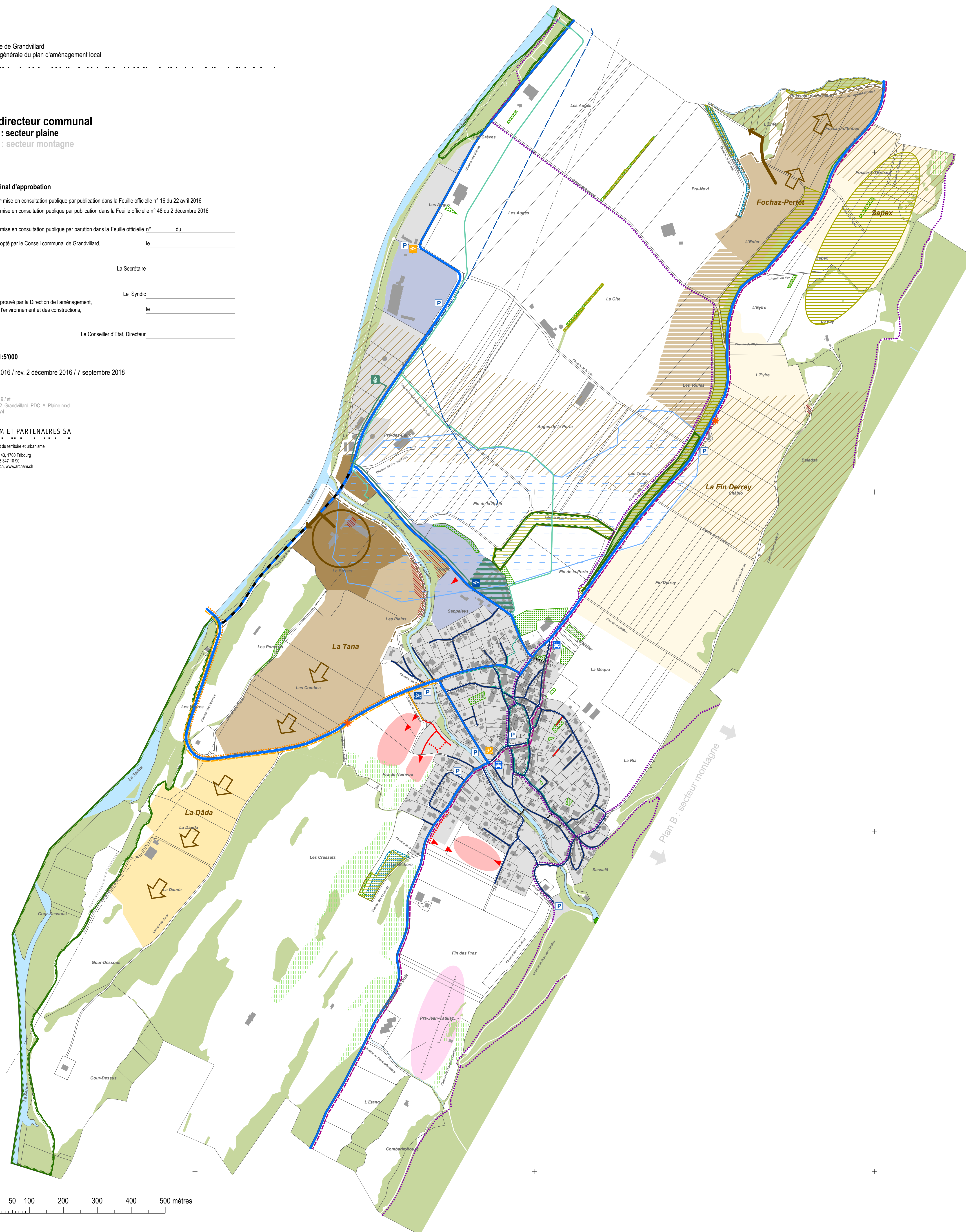
Echelle 1:5'000

11 mars 2016 / rév. 2 décembre 2016 / 7 septembre 2018

Mandat : 1119 / st  
Document : 2\_Grandvillard\_PDC\_A\_Plaine.mxd  
Format : 8474

**ARCHAM ET PARTENAIRES SA**

Aménagement du territoire et urbanisme  
Route du Jura 43, 1700 Fribourg  
Téléphone 026 347 10 90  
info@archam.ch, www.archam.ch



**Légende des plans A et B**

Utilisation du sol	existant / satisfaisant	à améliorer	à créer
Zone à bâtir légalisée	[Light Blue Box]		
Secteur des activités de l'armée	[Blue Box]		
Extension future de la zone à bâtir			[Pink Box]
Eventuel futur secteur de pistes de ski			[Light Pink Box]
<b>Ressources du sous-sol</b>			
Secteur du centre d'exploitation	[Dark Brown Box]		
Secteur d'extraction en cours	[Medium Brown Box]		
Secteur de potentiel à court terme	[Light Brown Box]		
Secteur à restituer à l'agriculture (exploitation terminée)	[Hatched Box]		
Secteur de potentiel à long terme : ressources à préserver	[Yellow Box]		
Point central de distribution et d'expédition	[Yellow Circle]		
Direction principale de distribution des matériaux	[Thick Arrow]		
Direction des étapes successives d'exploitation	[Thin Arrow]		
Nécessité de protection particulière des cours d'eau et de leur cordon boisé en bordure d'un secteur d'extraction/exploitation des matériaux	[Dashed Line]		
Zone de protection des eaux souterraines légalisée	[Blue Box]		

**Principes**

- A l'exception des sites de la Tana et de Fochaz-Perlet, un seul site d'exploitation est en principe en activité à la fois. Ceci n'exclut pas le chevauchement des étapes et du nombre de sites en période de transition.
- Dans le but de gérer des conditions d'exploitation qui respectent le principe de l'égalité de traitement et l'ordre de l'engagement du sol dans le temps et l'espace, les entreprises intéressées à l'extraction du gravier constituent une entente d'exploitants.
- La restitution du paysage après exploitation n'implique pas nécessairement une reconstitution de l'état antérieur.
- Après restitution, les terrains agricoles seront d'une qualité au moins égale à celle qui précèdeait l'exploitation des graviers.
- Un fonds de compensation pour mutation générale du site, alimenté par les entreprises intéressées à l'extraction du gravier, est constitué au bénéfice de l'amélioration du paysage - naturel ou construit - du territoire communal.
- Les routes de Villars-sous-Mont à Grandvillard et d'Estavannens à Grandvillard sont maintenues, voire reconstruites.

**Mobilité**

Equipements routiers	existant / satisfaisant	à améliorer	à créer
Route de liaison (hors localité) / collectrice (en localité)	[Blue Line]		
Restriction de l'autorisation de circuler	[Dashed Line]		
Route de desserte	[Thin Blue Line]	[Orange Line]	[Red Line]
Stationnement public	[P Symbol]		
Accès à la zone à bâtir (actuelle ou future)			[Red Arrow]
Conflit entre batraciens et trafic routier		[Star Symbol]	
<b>Transports publics</b>			
Arrêt de bus	[Bus Symbol]		
<b>Itinéraires touristiques</b>			
Itinéraire de cyclotourisme	[Dashed Purple Line]		
Itinéraire de randonnée pédestre officiel	[Dotted Purple Line]		
<b>Transports de proximité</b>			
Liaison piétonne	[Dotted Blue Line]	[Dotted Orange Line]	[Dotted Red Line]
Liaison cyclable	[Dashed Blue Line]	[Dashed Orange Line]	
Stationnement pour les vélos	[Bike Symbol]	[Bike Symbol]	

**Sites et paysage**

Zone de protection de la nature	[Green Box]
Secteur de prairie et pâturage sec	[Green Box]
Corridor à faune d'importance locale	[Green Box]
Secteur de protection du paysage	[Green Box]
Remaniement parcellaire :	
Mesure de compensation écologique pérenne	[Green Box]
Mesure écologique pérenne du réseau écologique OQE :	
- Boisement (Verger, haie, arbre isolé)	[Green Box]
- Surface à litière (marais, prairie humide)	[Blue Box]
Cascade et grotte de la Taouna	[Green Box]
Surface boisée	[Green Box]

**Energie**

Ligne à haute tension (Groupe-e, 60 kV)	[Blue Line]
Réseau de gaz moyenne pression (5 bar) : distribution régionale	[Green Line]
Réseau de gaz basse pression (90 mbar) : distribution locale	[Green Line]
Le recours aux énergies renouvelables est encouragé pour l'ensemble du village.	

**Eléments indicatifs**

Bâtiment	[Grey Box]
Bâtiment non cadastré	[Grey Box]
Servitude ou chemin/accès non cadastré	[Dashed Line]
Cours d'eau à ciel ouvert	[Blue Line]
Téléski	[Blue Line]
Site pollué (état 2016)	[Red Box]
Conduite d'eau potable Ø 600 mm (EauSud)	[Blue Line]
Centrale de production de biogaz	[Green Box]
Conduite de biogaz	[Green Line]
Secteur biogaz	[Green Box]

